

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre 2021 à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Laurent ZANETTI.

Date de la convocation : 08 septembre 2021

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ – Olivier FRADET - Anaïs MONCOSI – Thierry TORTEL - Maryse VISSIE - Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI.

Absents excusés :

Valérie FRANCOIS-MILHORAT – Gauthier FOUCART – Emmanuelle OULET CORBERA – Roland MORU

Emmanuelle OULET CORBERA avec procuration à Julien ZANETTI
Roland MORU avec procuration à Edevina BEAUD

Secrétaire de séance : Denise ARRUFAT

L'ordre du jour est modifié, deux points sont rajoutés : création du marché communal de plein vent sous la halle et acquisition du lac du Burgaud.

Vote du compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2021.

Voté à l'unanimité.

RENONCIATION A ACQUERIR LE FONCIER DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°2

Point reporté, en attente de la lettre de mise en demeure.

CHOIX DE LA GRILLE DE SECURITE POUR LACHAPELLE DE L'EGLISE

Le devis de 5081 € de RDS (DANE Romain) auto entrepreneur a été retenue par la commission équipement. La DRAC a été sollicitée, elle subventionnerait à hauteur de 30 %. Nous remercions aussi les amis de l'église qui participent à hauteur de 30 % sur l'achat de cette grille. La mairie ne pouvant recevoir d'argent d'une association il a été convenu que pendant 3 ans l'association ne recevrait pas les 500 € de subvention de la part de la mairie.

Adopté à l'unanimité

PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CENTRE BOURG

Il s'agit d'une première tranche de travaux de l'éclairage public qui en comptera trois. Cette première phase concernera le centre bourg et quelques lotissements. Le but étant de faire des économies d'énergie pour la commune estimée par le SDEGH à 85 %, soit 3081 € annuels.

La contribution communale est estimée à 20421 €. Le montant de l'annuité pour la commune sera de 1980 € avec un taux d'emprunt de 2,5 % auprès du SDEGH.

54 points lumineux sont concernés.

Une demande sera faite chaque année, auprès du SDEGH, afin de rénover tout l'éclairage public du village.

Vote pour l'étude correspondante :

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A L'OBTENTION D'UN GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE A EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2022</p>
--

Le CDG 31 demande de participer à la mise en concurrence relative à l'obtention d'une assurance statutaire pour les agents.

Plus il y aura de collectivités participantes, plus les tarifs seront intéressants.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">REEVALUATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE</p>

Le loyer est actuellement de 500,56 € mensuels. Proposition est faite de ne pas l'augmenter, au moins jusqu'au départ en retraite de l'épicière.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">NOUVEAU MONTANT DOSSIER ULIS</p>
--

Nous avons voté ultérieurement un montant de 800 € à payer à la commune de Grisolles, qui accueille en enfant en classe ULIS.

Suite à la contestation sur le mode de calcul de la commune de Grisolles, ce montant est modifié à 815 € 25.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">PRESENTATION ET CHOIX DU PUMP TRACK</p>

Un PUMP TRACK va être installé à côté du city stade. Le montant s'élève à 24 960 € HT avec la pose avant subventions.

Le terrassement est déjà fait.

Le choix s'est porté sur la société O3CONSULTING, déjà choisie pour le city stade.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL 1ERE CLASSE</p>

Un appel à candidature a été ouvert par la mairie et le CDG 31. Quinze candidatures sont parvenues à la mairie. La candidature retenue s'est portée sur une personne ayant de l'expérience en collectivités.

Cette personne prendra ses fonctions le 4 octobre 2021.

En raison de ses diplômes, il sera embauché au grade d'attaché territorial 1^{ère} classe, ce qui annule la délibération du 15 juin 2021 à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de limiter l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les constructions nouvelles à 40% de la base imposable.

Adopté à l'unanimité

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIERES ASTARAC LOMAGNE (sygral)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne.

Adopté à l'unanimité

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Les actes étaient jusqu'à maintenant envoyés par courrier à la Préfecture, ce qui crée des retards, des pertes, etc.

Monsieur le Maire propose d'acheter une application qui permettra la dématérialisation de l'envoi et de la réception de signature préfectorale des actes.

Le coût sera de 100 € / ans, l'opérateur est ADULLACT et le dispositif est S2LOW.

A rajouter également le paiement de 300 € pour 3 ans du certificat électronique de l'état.

Adopté à l'unanimité

DM1 (Urbactis)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter un transfert du chapitre D020 au chapitre D202. Il s'agit de payer les 1ères tranches de facturation de révision du PLU pour un montant de 3133, 50 €.

Compte 020 dépenses imprévues investissement -1100 €

Compte 202 frais d'urbanisme numérisation + 1100€

Adopté à l'unanimité

DM 2 (annonce légale du PLU)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter un transfert du chapitre D020 au chapitre D202. Il s'agit de payer les frais de publication à la Dépêche de la modification simplifiée du PLU pour un montant de 156, 67 €.

Compte 020 dépenses imprévues investissement – 156€67

Compte 202 frais d'urbanisme numérisation – 156€67

Adopté à l'unanimité

DM 3 (Urbactis)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter un transfert du chapitre D21311 au chapitre D202-124. Il s'agit de payer deux factures à Urbactis pour un montant total de 6267 €.

Compte D21311 Hôtel de ville – 6267€

Compte D202-124 Plan local d'urbanisme + 6267€

Adopté à l'unanimité

CREATION DU MARCHE COMMUNAL DE PLEIN VENT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter pour l'ouverture du marché de plein vent le vendredi sous la halle de 16h30 à 20h.

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION DU LAC DU BURGAUD

L'acquisition du lac a été décidée sous l'ancien mandat, délibération du 14 septembre 2021. Il s'agissait d'acquérir, pour un euro symbolique, le lac avec ses terrains annexés. Il a été oublié les équipements s'y trouvant (réseaux enterrés, compteur, pompe à refoulement et une électro pompe immergée) qu'il faut donc rajouter. Il est donc demandé au conseil municipal de le rajouter par une nouvelle délibération qui annulera celle du 14 Septembre 2021.

Ceci dans l'idée d'aménager le lac au public.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

ORDURES MENAGERES

Nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de dépôts sauvages dans la commune.

A réfléchir : installation de caméras.

Nous rappelons à toutes et tous que le tri sélectif est très important et qu'il y a des déchetteries gratuites et des encombrants à la disposition de tous.

CENTENAIRE DE LA CREATION DES MONUMENTS AUX MORTS

L'association ST Jean Baptiste de l'église souhaite, malgré les conditions actuelles, commémorer le centenaire de la création des monuments aux morts, le 11 novembre 2021.

Le conseil approuve cette idée.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance : Denise ARRUFAT